



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France 3

Question écrite n° 113024

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les orientations qui concernent l'avenir de France 3 dans le cadre des futures négociations relatives au contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2006-2010 entre l'État et le groupe France Télévisions. Il semblerait qu'à l'issue d'un audit en interne menée au sein de France Télévisions et d'un rapport instruit par l'inspection générale des finances (IGF), un recadrage du périmètre d'intervention de la chaîne est à prévoir. Tenant compte du caractère d'intervention régional de France 3 par le biais notamment de ses émissions et journaux télévisés régionaux, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir quels sont les principales dispositions et modifications en cours et quelle pourrait être la portée de ces changements au niveau des stations régionales auxquelles nos concitoyens sont très attachés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113024

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12855